

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA
ANNEXE N°4

Classements, Accessions et Descentes fin de saison

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette annexe complète les informations citées au chapitre 9 du règlement intérieur de la CDA.

2. OBJET

Cette annexe a pour objet de définir les modalités d'accession et décentes.

La classification des arbitres est basée sur les évaluations des arbitres réalisées sur le terrain par les observateurs de la CDA.

3. EFFECTIFS PAR CATEGORIES

La CDA fixe chaque saison ses besoins par catégorie. Le nombre minimum par catégorie est le suivant à titre indicatif, la CDA se réservant le droit de modifier le volume en fonction des obligations.

Catégories	Nombre minimum
Arbitre « D1 »	15
Arbitre « D2 »	24
Arbitre « D3 »	Pas de minimum
Arbitre « D4 »	Arbitre de + 60 ans
Arbitre « JAD »	Pas de minimum

4. LES CRITERES DE NOTATION

4.1. NOTE PRATIQUE

Total des points des observations.

Lorsqu'il y a égalité entre arbitres d'une même poule, c'est le classement du référent désigner dans la catégorie en début de saison qui les départage.

En cas d'égalité entre arbitres de poules différentes, la préférence sera donnée à l'arbitre le plus jeune.

5. MOUVEMENTS ENTRE CATEGORIES

La CDA déterminera le nombre de montées et descentes à l'issue de chaque saison en fonction des besoins d'affectations pour

l'année suivante pour chacune des catégories.
Toutefois , il y aura au minimum une descente par catégorie.

5.1. BASCULE JAD VERS SENIOR

La section Jeunes arbitres décide de l'affectation en D2 ou D3 des JAD basculant arbitre senior.

6. ARBITRES DE LIGUE REMIS A LA DISPOSITION DU DISTRICT

Un arbitre central de ligue remis à la disposition du district intégrera la catégorie D1

Un arbitre assistant de ligue remis à la disposition du district intégrera la catégorie D2

La section Jeunes arbitres statuera au cas par cas de la nouvelle affectation d'un jeune arbitre de ligue (JAL) remis à la disposition du district